



Simple question - 25_QUE_88 - Loïc Bardet - Suite à la fin des négociations Canton-communes: comment assurer la pérennité des missions de la protection civile?

Texte déposé :

Le 28 mars dernier, nous apprenions par communiqué de presse la fin des négociations entre le Canton et les associations de communes concernant la mise en place d'une ligne de commandement unique. Sans revenir sur le bienfondé du projet du gouvernement ni sur la responsabilité de chacun dans la fin des négociations, il s'agit maintenant d'en savoir plus sur la suite des événements. En effet, dans le même communiqué, le Conseil d'Etat annonçait qu'il "*prendra toutes les mesures qui relèvent de sa compétence dans le cadre légal actuel afin de garantir la disponibilité et la capacité opérationnelle de la PCi sur le long terme.*"

Or, la réalité démographique et l'évolution des effectifs mentionnées dans le communiqué, soit une division par deux depuis 2020 des incorporés à la PCi, sont toujours là. Il en va de même des inquiétudes du terrain, notamment de la part de certaines ORPC de régions rurales quant à leur avenir. La question suivante se pose donc:

- Suite à la fin des négociations Canton-communes au printemps dernier, quelles mesures sont prévues par le Conseil d'Etat pour continuer à assurer la disponibilité et la capacité opérationnelle de la PCi sur le long terme malgré l'évolution négative des effectifs?

Conclusion :

Date de dépôt : 07.10.2025

Cosignatures :